



Paris 2 juin 2006.

FR/ 01 2006

Cher Partenaire,

Afin de fluidifier le traitement des remboursements en évitant les pertes de temps ou de documents intervenant parfois dans le process actuel, nous vous prions de noter les nouvelles procédures disponibles dès diffusion de la présente (2 juin 2006).

1/ L'ensemble des remboursements directs devra être traité via les GDS. Nous ne pourrons plus traiter de documents (papillons, etc.) alors qu'ils peuvent être traités en automatique.

2/ La Demande d'Autorisation de Remboursement (DAR), sera disponible en version de base de BSPlink. Dans la pratique, ceci se traduira par:

- La transmission électronique de la DAR à la compagnie des création par l'agent, et ce, pour toutes les agences du BSP France
- La possibilité pour la compagnie de valider électroniquement toute DAR via BSPlink ou son propre système au vu des justificatifs adressés par l'agent (copie papier de la DAR + les coupons du billet ou MPD,etc.) avec transmission électronique du remboursement à BSP pour intégration dans les analyses de ventes.

De ce fait, nous vous informons qu'à compter du 15 juin, nous ne pourrons plus traiter aucun remboursement validé sous format papier, qu'il soit en provenance d'une compagnie directement ou via une agence.

Entre autres, seules les DAR BSPlink seront utilisables pour transmission des informations de l'Agent à la Compagnie. Les anciennes DAR (Rouge et blanc) encore en circulation seront systématiquement rejetées.

L'ensemble des documents papier qui auront permis à la Compagnie de valider un remboursement devra être conservé par cette dernière.

Le suivi par l'Agent de ses remboursements pourra comme par le passé être effectué via BSPlink (en version avancée) ou par contrôle de ses analyses de ventes.

En supprimant un intermédiaire de saisie (BSP) et en réduisant très largement le

En supprimant un intermédiaire de saisie (BSP), et en réduisant très largement le circuit des documents, nous gagnerons en rapidité et fiabilité pour une plus grande satisfaction de nos clients.

Nous vous remercions de diffuser cette information à toute personne partie du processus de traitement des remboursements au sein de votre entreprise.

Cordialement,

Jérôme Bonnin
Directeur IATA France

International Air Transport Association

European Service Centre
Torre Europa
Paseo de la Castellana, 95
28046 Madrid, Spain
www.iata.org/europe/cs